



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Points 53, 124 et 132 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Renforcement du système des Nations Unies

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies

Les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 4

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

4. L'Assemblée générale, dans sa résolution [66/255](#), le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2086 \(2013\)](#) et dans la déclaration de son président en date du 21 janvier 2011 ([S/PRST/2011/2](#)) et la Commission de la consolidation de la paix ont reconnu le caractère crucial que revêt la prise en main par les pays de la consolidation de la paix, l'importance qu'il y a de mettre les moyens dont on dispose à l'échelle mondiale au service de l'action en faveur de la mise en place d'institutions nationales et la nécessité de renforcer la coopération et la coordination dans le cadre des activités menées par l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix.

